



## Les Exemples à Suivre

Déchets

Basse  
Normandie  
Calvados

# Mise en place d'une redevance incitative sur le territoire de Villers Bocage Intercom (VBI)

## Pourquoi agir ?

### Enjeux de mise en œuvre de cette opération :

- contrainte réglementaire : la Redevance pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) doit désormais correspondre au prix de revient du service rendu
- enjeu environnemental national : conformément à la circulaire du Ministère du Développement Durable du 17/02/06 de faire passer le poids des OM de 290 kg/an/habitant à 200 d'ici 10 ans.
- enjeu environnemental et économique local : la capacité de traitement des OM est diminuée dans le département et le coût augmente.

### Origine du projet et historique :

Dès la création de Villers-Bocage Intercom le 12/12/03 compétente pour la collecte et le traitement des OM, le conseil communautaire a décidé d'instituer la redevance d'enlèvement des ordures ménagères. Il retenait que ce financement était plus équitable que la taxe, alors qu'en 2003 seules 4 communes avaient adopté ce dispositif. Depuis 2004, la REOM appelée s'applique forfaitairement auprès de chaque foyer utilisant ce service en faisant abstraction de la différence de production de déchets de chacun.

Début 2005, Villers-Bocage Intercom et Aunay-Caumont Intercom (ACI) ont transféré au Syndicat Mixte du Pré-Bocage leurs compétences en matière de collecte et de traitement des ordures ménagères.

Après deux années de réflexion, le conseil communautaire de VBI décidait par délibération du 29 Septembre 2005 de donner une nouvelle orientation à la REOM par un système d'incitation financière au tri.

Pour sa part, ACI a choisi de continuer à financer ce service par le biais de la Taxe pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères tout en observant de près le projet de VBI.

### Facteur déclenchant :

La contrainte réglementaire de justifier individuellement le prix du service rendu a pu être le déclencheur de ce projet.

### Enjeux (DD) :

Réduire les déchets ultimes enfouis en CET et améliorer les performances du tri sélectif.

### Périmètre concerné :

VBI : 27 communes soit environ 12 000 habitants.



### Organismes :

- Syndicat Mixte du Pré-Bocage
- VBI

### Partenaires :

- ADEME

### Coûts :

- Fonctionnement : 28 K€ ht (sacs) /an
- Investissement initial : 15 K€
- Participation ADEME

### Bilan « développement durable » en chiffres :

- Environnement
  - objectif : 700 tonnes de déchets enfouis en moins
  - objectif tri sélectif : + 240 tonnes soit de la première économisée
- Economie
  - moins de frais de traitement (enfouissement)
  - plus de ressources liées à la vente de matériaux

### Date de mise en oeuvre

- Lancement: 01/10/2006

## Présentation et résultats

Cette opération visait à mettre en place la redevance incitative sur le dernier trimestre 2006 après une phase de communication intensive en septembre. Cette période a permis de roder le dispositif avant son application totale début janvier 2007. Les consignes de refus de sacs non identifiés VBI sont devenues strictes à compter de cette dernière date (souplesse accordées aux professionnels jusque-là). Néanmoins les résultats étaient déjà très significatifs dès le mois d'octobre 2006.

Les foyers du secteur géographique se sont vus remettre des sacs de 20, 30 et 50 litres, selon un nombre fonction de l'effectif déclaré dans le foyer. La dotation en sacs telle que définie ci-dessus s'imposait aux foyers pour la première distribution. Depuis 2007, chaque foyer peut choisir une dotation inférieure et valoriser ainsi ses efforts de tri. Les habitants se rendent en mairie pour la distribution de sacs. Quand ils manquent de sacs, ils peuvent s'en procurer des auprès de la Communauté de Communes. Le prix de ces sacs supplémentaires correspond au coût de traitement.

Parallèlement à la mise en place de cette redevance incitative, des composteurs ont été distribués aux habitants volontaires en contrepartie d'un versement de 15 €. Cette opération bénéficie du soutien de l'ADEME, du programme Leader+ et du Conseil Général du Calvados.

D'un côté, les huit premiers mois de l'année 2007 sont marqués par une baisse de la collecte des ordures ménagères de 864 tonnes, soit - 38%, pour les communes de VBI.

D'un autre côté, la collecte des déchets issus du tri sélectif augmente sur les communes de VBI à hauteur de 248 tonnes, soit + 40 %.

## Focus

Le principe du projet porte sur la réduction du tonnage des ordures ménagères en appliquant un système de redevance incitative qui responsabilise chaque habitant.

## Enseignements

- Leviers, points importants, facteurs de réussite du projet
  - Importance de la communication auprès des habitants
  - Importance de la pédagogie : montrer que les taxes pour le traitement des ordures ménagères vont augmenter fortement si les tonnages ne baissent pas
  - Prévoir une augmentation du nombre de vidages de conteneur de tri sélectif ou une augmentation du nombre de conteneurs
- Freins, difficultés rencontrées :
  - Des dépôts sauvages qui sembleraient en augmentation
  - Difficultés pour informer rapidement les nouveaux habitants



## Facteurs de reproductivité

Ce système est finalement peu coûteux à reproduire. Il implique néanmoins une forte motivation des élus qui sont régulièrement interpellés par la population pour avoir des explications et une importante mobilisation du personnel de la structure de collecte des ordures ménagères.

### Pour en savoir plus :

Contact SMPB :  
Pascal Prigent, Directeur  
Place de l'Hôtel de Ville  
14260 Aunay sur Odon  
Tél : 02 31 77 68 54  
Mail : [syndicatmixteprebocage@wanadoo.fr](mailto:syndicatmixteprebocage@wanadoo.fr)  
[www.smpb.info](http://www.smpb.info)

Contacts :  
Vincent Desgranges  
Tél. : 02 31 46 81 05  
Mail : [vincent.desgranges@ademe.fr](mailto:vincent.desgranges@ademe.fr)

ADEME Basse-Normandie  
[www.basse-normandie.ademe.fr](http://www.basse-normandie.ademe.fr)